

LA CROIX-ROUGE VALAIS GARDE VOS ENFANTS MALADES OU ACCIDENTES A DOMICILE

GRACE AU PARTENARIAT ENTRE L'ETAT DU VALAIS ET LA CROIX-ROUGE VALAIS



**Vous avez un enfant, il est malade ou accidenté et vous devez aller travailler ?
Vous ne pouvez pas le confier à sa structure de garde habituelle (école, crèche, ...) ?**

La Croix-Rouge Valais met à disposition une garde formée. Elle se rend à votre domicile, au plus tard 4 heures après votre appel. La garde Croix-Rouge répond aux besoins de l'enfant malade ou accidenté, lui administre les soins et médicaments convenus avec vous, prépare ses repas et joue avec lui. En cas de besoin, elle fait appel au pédiatre désigné.

**Cette intervention vous est offerte par l'Etat du Valais,
jusqu'à concurrence de 30 heures de garde par enfant et par an.**

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Région Valais romand

Lundi au vendredi
de 7h30 à 11h00 et de 14h00 à 17h00
027 324 47 50
de 17h00 à 19h00
079 796 02 07

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
079 796 02 07

Région Haut-Valais

Lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
027 324 47 20

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
079 559 20 85